

Livre Blanc

Groupe de travail canadien sur l'antisémitisme en ligne

ALYSSA BLANK

MARS 2022

GRUPE DE TRAVAIL CANADIEN SUR L'ANTISÉMITISME EN LIGNE



MONTREAL INSTITUTE FOR GENOCIDE
AND HUMAN RIGHTS STUDIES



Canadian
Heritage

Patrimoine
canadien

Table of Contents

Introduction	2
Méthodologie	2
Haine et antisémitisme en ligne.....	5
Gouvernement	7
Médias sociaux.....	9
Recommandations.....	16
Conclusion	19
Annexe 1 :	20
Annexe 2 :	21
Annexe 3 :	22
Annexe 4 :	24
Références	25

Introduction

L'antisémitisme, ou la haine des Juifs, est reconnu comme l'une des formes de haine les plus anciennes et persistantes de l'histoire. Ces dernières années, les incidents à caractère antisémite et les crimes haineux contre les Juifs sont en augmentation à travers le monde. Ayant gagné en intensité depuis le début de la pandémie de COVID-19, ils ravivent les théories du complot et servent de catalyseur de haine en période d'incertitude, en ligne comme hors ligne.

Historiquement, un tel regain de la haine à l'égard des Juifs est le signe d'une tendance plus générale à la discrimination dans la société. Selon les termes d'Ahmed Shaheed, le Rapporteur spécial des Nations Unies (ONU) sur la *liberté de religion ou de conviction*, l'antisémitisme est « le canari dans la mine de charbon de la haine mondiale », un signe avant-coureur, souvent ignoré, de la montée des discriminations ou de l'émergence d'atrocités¹.

Tandis que les sources de haine peuvent prêter à confusion, l'honorable Irwin Cotler a déclaré en 2021, à l'occasion de la cérémonie de commémoration de l'Holocauste des Nations Unies : « ... l'Holocauste n'a pas commencé dans les chambres à gaz. Il a commencé avec des mots »². Si cette tendance a été constatée tout au long de l'histoire, l'utilisation répandue des médias sociaux et l'accès étendu aux ressources et forums en ligne à l'échelle mondiale font que les mots n'ont jamais eu une portée aussi large.

Soulignant ce danger, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a déclaré sans équivoque que « toutes les sociétés doivent agir pour lutter contre l'antisémitisme, ses racines et ses ramifications »³. Parallèlement à cette déclaration, une résolution condamnant la négation et la distorsion de l'Holocauste a été adoptée en janvier 2022. Visant à lutter contre la haine en ligne et hors ligne, la résolution stipule la nécessité d'une approche collective en matière d'éducation, de sensibilisation et de vigilance. Elle établit que l'Holocauste « ...servira à jamais de mise en garde à tous les peuples sur les dangers de la haine, de du sectarisme, du racisme et des préjugés »⁴.

C'est dans ce contexte que le présent livre blanc se propose d'explorer les questions de l'antisémitisme, de la haine en ligne et de l'antisémitisme en ligne ainsi que les mesures prises par les gouvernements, les plateformes de médias sociaux et la société civile pour lutter contre ces phénomènes sociaux. En conclusion, des recommandations sont formulées quant aux meilleurs moyens de lutter contre l'antisémitisme en ligne.

Méthodologie

Ce livre blanc repose sur un examen de la littérature de recherche, de rapports actuels des médias, de documents gouvernementaux destinés au public ainsi que d'audiences publiques et de témoignages en rapport avec l'antisémitisme et la haine en ligne, au Canada et dans d'autres pays. Il présente également quelques-uns des principaux constats découlant des trois tables rondes virtuelles du *Groupe de travail canadien sur la lutte contre l'antisémitisme en ligne*,

organisées par l'Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits de la personne, en octobre et en novembre 2021, et en janvier 2022 :

6 octobre 2021 : *Tendances actuelles associées à l'antisémitisme en ligne et à la négation et à la distorsion de l'Holocauste*

- Tom Mulcair, ancien chef du Nouveau Parti démocratique du Canada, commentateur politique, professeur invité à l'Université de Montréal
- Imran Ahmed, fondateur et chef de la direction du Center for Countering Digital Hate
- Barbara Perry, directrice du Centre of Hate, Bias and Extremism
- Oren Segal, vice-président, Centre of Extremism, Anti-Defamation League
- Sacha Roytman-Dratwa, directeur général, Combat Antisemitism Movement
- Emmanuelle Amar, directrice, Recherche et politiques publiques, Centre consultatif des relations juives et israéliennes au Québec
- Heather Mann, consultante, UNESCO
- Jonathan Bright, agrégé supérieur de recherche, Oxford Internet Institute

17 novembre 2021 : *Le rôle des entreprises de médias sociaux dans la lutte contre l'antisémitisme en ligne*

- Catherine Chatterley, rédactrice en chef, Antisemitism Studies
- Emmanuelle Amar, directrice, Recherche et politiques publiques, Centre consultatif des relations juives et israéliennes au Québec
- Guilherme Canela De Souza Godoi, UNESCO
- Gunther Jikeli, professeur, Institute for the Study of Contemporary Antisemitism
- Michael Geist, professeur de droit, Université d'Ottawa
- Steve de Eyre, directeur des politiques publiques et des relations gouvernementales, TikTok Canada
- Peter Stern, directeur de l'engagement des parties prenantes sur la politique de contenu, Facebook

12 janvier 2022 : *Élaboration d'une approche pansociétale pour renforcer la résilience du Canada face à l'antisémitisme en ligne*

- L'honorable Irwin Cotler, fondateur et président du Raoul Wallenberg Centre for Human Rights et envoyé spécial du Canada pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme
- Shimon Fogel, chef de la direction, Centre consultatif des relations juives et israéliennes
- Michael Levitt, président et chef de la direction du Friends of Simon Wiesenthal Center
- Heather Mann, consultante, UNESCO

Antisémitisme

Ces dernières années, en particulier dans le sillage de la pandémie de COVID-19, les discours et les actes haineux, y compris avec violence, sont en augmentation à travers le monde. S'il peut sembler superflu de définir la notion de haine, lorsqu'il suffit de jeter un coup d'œil sur

l'actualité ou de voir les attaques en ligne, dans la rue ou les lieux de culte, l'on peut affirmer que la haine, en particulier à l'encontre des Juifs, revêt un caractère complexe et des aspects interdépendants en constante évolution. Il est donc essentiel de définir clairement et de comprendre contextuellement l'antisémitisme pour affronter au mieux cette tendance dangereuse et persistante.

Même s'il existe plusieurs définitions de l'antisémitisme, le Canada a adopté en 2019 la définition pratique de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH), selon laquelle :

L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non ou leurs biens, des institutions communautaires et des lieux de culte⁵.

L'AIMH est le seul organisme intergouvernemental exclusivement consacré à l'étude des questions liées à l'Holocauste⁶. L'Anti-Defamation League (ADL) a mené une réflexion sur la façon dont la définition de l'antisémitisme nécessite la contribution d'experts issus de divers horizons, avançant l'explication hypothétique selon laquelle « ...l'antisémitisme possède des aspects à la fois semblables et différents d'autres formes de haine et de préjugés, faisant état d'un ensemble d'histoires vaste, complexe et singulier concernant les relations entre les Juifs et les non-Juifs »⁷. Selon l'ADL, le caractère paradoxal de l'antisémitisme, dépeignant les Juifs tantôt comme trop puissants, tantôt comme trop faibles, constitue l'épicentre de tous les problèmes sociaux :

Les Juifs sont accusés par les racistes de promouvoir l'égalité raciale, tandis que les minorités raciales leur reprochent de promouvoir l'esclavage et le racisme. Ils sont accusés de prêcher le socialisme par les capitalistes et seraient responsables d'exploitation capitaliste, selon les socialistes. Les conservateurs sociaux leur reprochent de défendre les minorités sexuelles, tandis que les militants queer les accusent de conservatisme patriarcal... À toutes les époques et dans toutes les cultures, ces idées ont été véhiculées au sujet des Juifs pour justifier leur exclusion, ainsi que la discrimination et la violence à leur égard, et leur génocide⁸.

S'appuyant sur ces caractéristiques contradictoires, l'ADL catégorise les récits antisémites selon les classifications thématiques suivantes qui, bien qu'erronées, ont perduré à travers l'histoire :

- Les Juifs détiennent trop de pouvoir;
- Les Juifs sont déloyaux;
- Les Juifs sont cupides;
- Les Juifs ont tué Jésus; et
- Les Juifs utilisent le sang des Chrétiens pour leurs rituels religieux.

L'ADL note que les clichés antisémites peuvent aussi porter sur la négation ou la distorsion de l'Holocauste et l'affirmation selon laquelle la critique d'Israël ne revêt *jamais* un caractère antisémite. Quand d'autres encore ne font que reproduire de manière ciblée les cinq catégories susmentionnées.

Haine et antisémitisme en ligne

Deux réalités s'opposent dans le domaine de la prévention de la discorde sociale croissante et des réponses à y apporter : d'une part, nombre d'atrocités commises à travers l'histoire ont pour fondement des récits haineux et d'autre part, la liberté d'expression est un remède contre l'oppression et le gage d'une société libre et juste. Devant la difficulté de concilier ces deux réalités dans un grand nombre de sociétés démocratiques, la démarche adoptée consiste à limiter la capacité d'expression à des degrés divers. Cette situation est d'autant plus complexe avec l'avènement et l'adoption des médias sociaux, qui facilitent l'échange à grande échelle d'idées, d'information et d'opinions, dont la diffusion ne dépend ni de la véracité ni de l'incidence, et ce, quels que soient leur pays d'origine ou la législation locale.

Alors que l'on parle beaucoup de la liberté d'expression et des restrictions imposées sur celle-ci, de la haine en ligne et des meilleurs moyens de la combattre, l'absence de définition commune de la notion de discours haineux est l'un des défis prioritaires à relever.

Au Canada, la liberté d'expression, au sens de « ...liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression... », est considérée comme un droit fondamental⁹. Elle peut toutefois être restreinte, « dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique », y compris « ...par des lois contre la propagande haineuse ». ¹⁰ Certaines de ces limites sont énoncées dans l'arrêt de la Cour suprême de 2013, dans l'affaire de Saskatchewan c. Whatcott, statuant que :

Les propos haineux constituent une façon de tenter de marginaliser des personnes en raison de leur appartenance à un groupe. Au moyen de messages qui exposent à la haine le groupe visé, le propos haineux cherche à dénigrer les membres du groupe aux yeux de la majorité en attaquant leur statut social et en compromettant leur acceptation au sein de la société. Ainsi, les propos haineux causent des troubles psychologiques aux membres individuels du groupe et leur effet ne s'arrête pas là. Ils peuvent avoir des incidences sur l'ensemble de la société. Les propos haineux préparent le terrain en vue de porter des attaques à grande échelle contre les groupes vulnérables, attaques qui peuvent prendre la forme de mesures discriminatoires, d'ostracisme, de ségrégation, d'expulsion, de violences et, dans les cas les plus extrêmes, de génocide. Ils ont également pour effet de nuire à la capacité des membres d'un groupe protégé de réagir à des idées de fond au centre du débat, ce qui constitue un obstacle majeur les empêchant de participer pleinement à la démocratie¹¹.

Malgré la portée générale de cette définition, elle revêt des considérations pratiques qui se heurtent à la nécessité de prouver l'intention et le risque futur¹².

Pour y remédier, des théoriciens ont proposé l'ajout de certains éléments. Susan Benesch (2014), par exemple, suggère de prendre en compte les propos nuisibles à la cohésion sociale et à ce titre, de reclassifier la notion de discours haineux de façon à inclure les discours « d'incitation », « harcelants », « discriminatoires » ou « préjudiciables » pour englober ces formes menaçantes de communication de façon plus exhaustive.¹³ Usman et coll. (2019) proposent quant à eux une définition de la notion de discours haineux qui tient compte de la préservation de la dignité humaine et permet une réglementation axée sur la fourniture constante et proactive de mesures de soutien aux communautés vulnérables.¹⁴ Compte tenu de ces considérations complexes, Hawdon et coll. réfléchissent à la fonction des discours haineux, qui consiste en partie à mobiliser une action hors ligne plus vaste et problématique, un objectif qu'il convient de prendre en compte dans toute définition et les démarches adoptées en lien avec celle-ci¹⁵.

Les médias sociaux ont favorisé la propagation de ce type de discours en ligne, ce qui pose des risques alarmants pour la sécurité des citoyens du monde entier. En témoignent l'antisémitisme en ligne et son augmentation récente. Dans un sondage de l'ADL réalisé en 2021, 36 % des répondants de confession juive ont indiqué être la cible de harcèlement en ligne et 13 % ont signalé avoir reçu des menaces physiques. De nombreux internautes ont signalé la présence de représentations visuelles haineuses récurrentes des mythes décrits dans la section Antisémitisme ci-dessus, comme celle du « *Happy Merchant* » (*Annexe 1*).

Selon l'ADL, « l'antisémitisme s'amplifie généralement dans les périodes d'incertitude politique ou économique, ou d'évolution rapide de la société. C'est souvent un instrument de manipulation politique ou un catalyseur de colère populiste »¹⁶. Bien que le Canada ne conserve aucune statistique aussi détaillée, cette tendance a été observée de façon anecdotique durant la pandémie de COVID-19. De plus, dès que ces tendances font leur apparition sur Internet, les frontières historiques ont peu d'effet pour en limiter la transmission d'un pays à un autre. Preuve en est le conflit qui a opposé Israël et le Hamas en mai 2021, générant 17 000 messages sur Twitter, autour d'une variation sur le thème « Hitler avait raison »¹⁷ (*Annexe 2*). Parallèlement, les attaques violentes hors ligne se sont accrues contre les membres de la communauté juive à l'échelle mondiale. En 2021, les actes antisémites ont en effet atteint un niveau record en une décennie, avec dix incidents par jour en moyenne¹⁸.

L'ADL indique qu'il existe une incompréhension à l'égard de l'antisémitisme et de son histoire dans le monde. Selon un récent rapport, par exemple, un tiers des étudiants canadiens et américains pensent que l'Holocauste a été inventé ou est exagéré. Même si cette statistique stupéfiante est peut-être révélatrice d'une défaillance du système éducatif, l'accusation selon laquelle l'Holocauste est une invention ou une exagération constitue un trope antisémite fondamental. Ces statistiques s'accompagnent d'incidents antisémites au Canada. À titre d'illustration, en l'espace d'un mois environ, « au moins six événements ont été recensés dans la plus grande commission scolaire du Canada, notamment des collégiens ont effectué un salut nazi devant un enseignant juif, et l'inscription des mêmes symboles nazis survenue dans la nuit de mardi à mercredi dans trois écoles secondaires différentes a fait l'objet d'enquêtes pour crime

haineux »¹⁹. L'éducation est, certes, recommandée, mais qu'en est-il des croyances, non maîtrisées et peu étudiées, qui prennent racine en dehors du système éducatif?²⁰ Il est également affirmé que l'antisémitisme en ligne et les symboles associés auraient engendré la normalisation des comportements discriminatoires²¹. À la lumière de ces constats, l'ADL se montre dubitative quant à la capacité des gens à « ...détecter efficacement les tropes et stéréotypes antisémites, qu'ils soient manifestes ou subtils »²². En admettant que l'antisémitisme est, comme mentionné ci-dessus, le canari dans la mine de charbon, le bien-être de la société dans son ensemble est à risque, tant que ces tendances demeurent ignorées.

Combattre l'antisémitisme en ligne

Dans le monde entier, la haine en ligne et ses répercussions sont l'objet de l'attention des parties intéressées, des gouvernements aux partenaires de la société civile en passant par les entreprises de médias sociaux. Ces différents groupes apportent une diversité de points de vue, d'intérêts et de capacités, dans un effort d'établir un juste équilibre entre la protection des citoyens et la nécessité de respecter le droit à la liberté d'expression garanti démocratiquement.

Gouvernement

Selon le rapport annuel de Statistique Canada publié en juillet 2021, le nombre de crimes haineux déclarés par la police dans les zones métropolitaines s'est accru de 37 % entre 2019 et 2020, passant de 1 951 à 2 669. Cela représente la plus forte augmentation depuis 2009, la première année de recensement de ce type de données. Le nombre de crimes haineux violents s'est accru de 30 %, tandis que les crimes sans violence ont enregistré une hausse de 42 % par rapport à l'année précédente. Le nombre global de cas déclarés a légèrement augmenté (+15) à l'encontre de la communauté juive, qui demeure l'un des groupes les plus ciblés au Canada. Ces chiffres ne tiennent pas compte des actes haineux subis par différents groupes en ligne.

Le gouvernement du Canada a pris un certain nombre de mesures pour combattre la haine, dont l'antisémitisme, en ligne et hors ligne²³. En 2019 notamment, le gouvernement fédéral a adopté la définition de l'antisémitisme de l'AIMH, et le Comité permanent de la justice et des droits de la personne a tenu des audiences au sujet de la haine en ligne. Les recommandations thématiques suivantes ont été formulées dans le cadre de ces auditions, lors desquelles 59 représentants du milieu universitaire, d'entreprises de médias sociaux, d'organismes sans but lucratif et du gouvernement ont été entendus, et 20 mémoires ont été présentés :

- Formuler une définition claire de la haine en ligne;
- Financer la formation des organismes d'application de la loi, des avocats et des juges au sujet de la haine en ligne;
- Partager les pratiques exemplaires sur la collecte de données et la lutte contre la haine en ligne;
- Comblent les lacunes en matière de collecte de données;
- Suivre et stocker les données sur la haine en ligne selon des normes établies, en vue de les analyser;

- Prendre des mesures pour prévenir la haine en ligne;
- Établir un recours civil;
- Élaborer des directives à destination des plateformes en ligne sur la façon de faire face à la haine en ligne, et les questions de transparence et de signalement²⁴.

Ces recommandations ont été appuyées par un grand nombre des participants, mais doivent encore faire l'objet d'une réponse de la part de la Chambre des Communes.

Cela dit, le gouvernement fédéral a confié à plusieurs ministères la charge de réglementer les entreprises de médias sociaux, d'éliminer les préjudices en ligne (radicalisation, incitation à la violence, exploitation sexuelle des enfants, discours haineux, etc.) et d'éduquer la population contre la désinformation et la mésinformation. Ces missions ont été confiées aux ministères suivants : Patrimoine canadien, Sécurité publique, Innovation, Sciences et Développement économique et Justice²⁵. Le ministère du Patrimoine canadien travaille actuellement à l'ébauche coordonnée d'une politique sur la réglementation des préjudices en ligne.

Dans cette optique de réglementation, le gouvernement du Canada a organisé le *Sommet national sur l'antisémitisme*, coprésidé par l'honorable Irwin Cotler, *envoyé spécial du Canada pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme*, aux côtés de l'honorable Bardish Chagger, ministre de la Diversité et de l'Inclusion et de la Jeunesse. Lors du sommet, des membres de la communauté juive ont eu l'occasion de faire part de leurs expériences et de leurs craintes concernant la violence en ligne et hors ligne à l'encontre des Juifs²⁶.

La difficulté de combattre l'antisémitisme a été mise en évidence lors du « Convoi de la liberté », qui a occupé le centre-ville d'Ottawa entre la fin de janvier 2022 et la mi-février 2022. Bien qu'ayant commencé en réaction aux restrictions et aux obligations vaccinales liées à la COVID-19, le mouvement a dégénéré en une occupation ponctuée d'actes de violence et de l'exhibition de symboles antisémites, fascistes et racistes, restés largement ignorés par les organisateurs. Ces symboles étaient visibles hors ligne et en ligne (Annexe 3). Même si ces actions ont déclenché la présentation d'un projet de loi émanant d'un député du NPD visant à interdire les symboles haineux au Canada, ainsi qu'une étude de l'histoire et de l'usage de ces symboles à l'initiative du parti libéral, ce n'est pas simplement en éliminant ces emblèmes que l'on fera disparaître les sentiments qui les sous-tendent²⁷.

Alors que le gouvernement mène une réflexion sur les réalités et les priorités actuelles dans la lutte contre les discours haineux en ligne et hors ligne, le Canada s'est penché sur l'approche choisie par certains pays d'optique commune, comme l'Allemagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni, qui ont tous adopté, à l'exception de la Nouvelle-Zélande, la définition pratique de l'antisémitisme établie par l'AIMH²⁸.

Tandis que des incertitudes subsistent quant à la position du Canada sur l'approche préconisée par le gouvernement israélien, il convient de mentionner celle-ci, car elle est axée sur la collaboration et elle apporte des réponses uniques et directes dans la lutte contre l'antisémitisme

en ligne. Dans un rapport conjoint publié en 2021 sous le titre *The Hate Factor: Government of Israel Policy for Combatting Online Antisemitism*, il est proposé ce qui suit :

- Supprimer les comptes dont les titulaires sont reconnus coupables de promouvoir les discours haineux antisémites;
- Améliorer la formation des modérateurs de contenu;
- Intensifier les efforts pour détecter et supprimer les comptes exhibant un comportement non authentique coordonné;
- S’attaquer à la question du « commerce de la haine » en établissant des normes mondiales en matière de réglementation de la vente de certains objets, y compris les articles commémoratifs nazis;
- Accroître la transparence en ouvrant au public l’accès aux données sur les discours haineux;
- Surveiller les discours haineux, conformément à la définition de l’antisémitisme de l’AIMH;
- Surveiller et déceler le contenu publié par ceux qui propagent l’antisémitisme sur les médias sociaux;
- Surveiller les discours haineux antisémites dans certaines langues en particulier, notamment en alertant les plateformes de médias sociaux sur les failles en matière d’application des politiques dans les langues où ce type de discours est le plus répandu;
- Surveiller les campagnes virales visant à promouvoir un discours haineux dans les comptes non authentiques²⁹.

Médias sociaux

Selon l’ADL, « les plateformes de médias sociaux sont des vecteurs sans égal de propagation rapide de contenus antisémites; un seul gazouillis ou message peut toucher des millions de personnes en quelques secondes seulement et causer des préjudices durables difficiles, voire impossibles, à réparer »³⁰. Les entreprises de médias sociaux sont, quasiment depuis qu’elles existent, largement autorégulées. Beaucoup étant établies aux États-Unis, elles ne sont assujetties qu’à très peu de restrictions à la liberté d’expression. Cependant, face au risque croissant de diffusion de discours préjudiciables non contrôlés et sous la pression des gouvernements du monde entier, les entreprises de médias sociaux ont renforcé leurs efforts d’autorégulation, avec des degrés d’efficacité divers.

En 2021, l’ADL a publié son bulletin sur l’antisémitisme en ligne (*Online Antisemitism Report Card*). Dans ce document, l’organisation évalue les performances des plateformes Discord, Facebook, Instagram, Roblox, Reddit, TikTok, Twitch, Twitter et YouTube relativement aux politiques mises en place pour lutter contre l’antisémitisme en ligne et à leur application effective.

Voici un aperçu des résultats :

Online Antisemitism Report Card

PLATFORMS	HATE POLICY THAT EXPLICITLY MENTIONS RACE, RELIGION, OR ETHNICITY?	RESPONSE WITHIN 24-72 HOURS?	NOTIFICATION OF POLICY REASON FOR ENFORCEMENT?	ACTION TAKEN AGAINST A/S?	TRUSTED FLAGGER PROGRAM?	ACTIONED UPON TRUSTED FLAGGER REPORT?	EFFECTIVE PRODUCT-LEVEL EFFORTS TO ADDRESS ANTISEMITISM?	DATA ACCESSIBILITY GRADE	TOTAL GRADE
Twitter	Yes	Yes	No	No	Yes	Yes	Yes	B	B-
YouTube	Yes	No	No	Yes	Yes	No	Yes	C	B-
Reddit	Yes	No	No	No	No	N/A	Yes	B	C
Twitch	Yes	Yes	No	Yes	No	N/A	No	C	C
TikTok	Yes	No	No	No	Yes	Yes	Yes	F	C-
Facebook (including Instagram)	Yes	No	No	No	Yes	No	No	D	C-
Discord	Yes	Yes	No	No	No	N/A	No	C	C-
Roblox	Yes	No	No	No	No	N/A	No	D	D-

31

Tandis que la note moyenne est C, Twitter et YouTube ont obtenu la note maximale de B-. La note la plus basse (D-) a été attribuée à Roblox en raison du manque d'accessibilité de ses données et du maintien en ligne de contenus antisémites, malgré les alertes de signaleurs de confiance sur la présence de ces discours dangereux.

Idéalement, toutes les entreprises de médias sociaux devraient faire l'objet d'un débat rigoureux, mais par souci de brièveté, cette section présente un aperçu des approches adoptées par Meta (Facebook et Instagram, dans ce cas), Twitter, Google et YouTube, Reddit et TikTok.

Facebook et Instagram de Meta

Beaucoup d'attention a été portée ces dernières années sur Facebook et Instagram³², accusés tour à tour de partager les données des utilisateurs, d'influer sur l'activité politique, de diffuser des crimes haineux violents, d'autoriser la transmission de discours haineux non maîtrisé et de manquer de transparence d'action. Cela se vérifie tout particulièrement ces derniers mois, avec le témoignage de deux anciennes employées de Facebook, selon lesquelles l'entreprise privilégierait le profit plutôt que la protection des utilisateurs.

Lors de son témoignage devant le Parlement britannique, Sophie Zhang, ancienne scientifique de données à Facebook, a affirmé que l'entreprise avait autorisé des campagnes de désinformation et laissé des régimes autoritaires manipuler le débat politique sur ses plateformes. De son point de vue, le problème était en partie lié au manque de ressources allouées à la surveillance. Son témoignage faisait suite à celui de Frances Haugen, une autre ancienne employée de Facebook, à l'origine de la fuite de dizaines de milliers de documents internes divulgués au *Wall Street Journal* en septembre 2021. Celle-ci affirme que Facebook soutient et amplifie le contenu

provoquant des réactions fortes, même s'il est problématique. Elle avance également que Facebook encourage la mésinformation, les discours haineux et l'incitation à la violence³³. Selon elle, « Facebook a réalisé que, si l'algorithme était modifié pour renforcer la sécurité, les gens passeraient moins de temps sur le site, cliqueraient sur moins de publicités et l'entreprise gagnerait donc moins d'argent »³⁴.

Facebook et Instagram s'opposent à ces affirmations, indiquant prendre au sérieux leur responsabilité de protéger la société et de défendre la liberté d'expression et proclamant haut et fort leur engagement à collaborer avec les partenaires de la société civile³⁵. L'entreprise a également précisé que l'intérêt accordé au contenu fondé sur un discours clivant ne lui procure aucun avantage financier. Selon Monika Bickert, responsable de la gestion des politiques mondiales de Meta, « non seulement les discours haineux sont rédhibitoires, mais ceux qui les publient ne sont pas la source de revenus idéale pour l'entreprise. Il y a peu de chances que, en plein milieu de leur message de haine, ces personnes cliquent sur une publicité pour des chaussures. Ces chances sont beaucoup plus fortes de la part d'une personne qui regarde des vidéos de petits chiens »³⁶.

Or, malgré tous les efforts de ces plateformes, la mise en application de ces normes s'est avérée difficile. En effet, selon l'ADL, qui a attribué à Facebook et à Instagram un C- pour leur manque d'action contre les discours haineux, ainsi que pour la faible transparence et l'accès limité aux données, celles-ci ont été « lentes à prendre des mesures sévères contre la négation de l'Holocauste... », voire n'en a pris aucune³⁷.

Il est possible que Facebook et Instagram ne soient pas tout à fait de cet avis, après avoir déclaré que les discours haineux sont parmi les plus difficiles à modérer du fait de l'évolution constante du langage. Mark Zuckerberg a par ailleurs affirmé, en 2019, qu'il considérait que les entreprises de médias sociaux détenaient trop de pouvoir dans la surveillance des communications offensantes. Il réclamait par conséquent une réglementation et l'exercice d'un contrôle gouvernemental, ainsi que l'établissement d'une définition standard et commune de la haine en ligne au niveau international³⁸.

Twitter

Même si Twitter a essuyé sa part de critiques pour son inaction à répondre à la haine en ligne, notamment lors de l'afflux de 17 000 messages antisémites en mai 2021, la plateforme a pris un certain nombre de mesures qui lui ont valu l'attribution de la note la plus élevée (B-) par l'ADL. Cette note découle des politiques générales adoptées pour combattre la haine sur la plateforme, de l'accessibilité des données, de l'engagement à collaborer avec les experts de la société civile ainsi que des « efforts efficaces de soutien aux produits visant à combattre l'antisémitisme »³⁹.

Lors de son témoignage en 2019 devant le Comité de la justice et des droits de la personne dans le cadre de son étude sur la haine en ligne, Michelle Austin, chargée des relations avec les gouvernements et des politiques publiques chez Twitter Canada, a déclaré : « En vertu de notre

politique sur la conduite haineuse, il est interdit de “promouvoir la violence contre les personnes, de les attaquer directement ou de les menacer” en raison de leur appartenance à un groupe protégé comme la race, l’ethnicité, l’origine nationale, l’orientation sexuelle, le genre, l’identité de genre, l’appartenance religieuse, l’âge, le handicap ou une maladie grave. Cela comprend les neuf catégories protégées et reconnues par la Charte des droits de l’homme des Nations unies »⁴⁰.

M^{me} Austin a également précisé que les contenus à supprimer sont détectés de façon proactive, outre les réponses apportées aux signalements des utilisateurs, et que, dans les deux cas, la plateforme s’efforce d’intervenir dans un délai de deux heures suivant la réception de l’avis. Selon Lauren E. Beausoleil (2019), Twitter a surpassé les exigences en matière d’autorégulation. La plateforme a en effet « ...publié un communiqué expliquant sa décision de modifier sa politique sur la conduite haineuse afin de proscrire tout contenu visant à déshumaniser les membres d’un groupe visible au motif de leur appartenance à ce groupe, même si personne n’est ciblé en particulier. Pour justifier sa décision, Twitter a renvoyé ses lecteurs aux chercheurs ayant établi un lien entre le langage déshumanisant et l’intensification de la violence »⁴¹. Michelle Austin a également évoqué la déclaration de Mark Zuckerberg appelant à la réglementation gouvernementale et à la clarté des définitions pour aider les entreprises à réguler les discours haineux en tous genres de manière appropriée.

Malgré les avancées réalisées par Twitter, l’ADL a toutefois noté le manque de réactivité du réseau social aux signalements effectués par les utilisateurs ordinaires, et sa tendance à favoriser les programmes de signalement de confiance, qui ne détectent pas toujours les contenus signalés par les utilisateurs réguliers.

Google et YouTube

Les algorithmes de recommandation ne sont pas propres à Google et à YouTube. Ils constituent en effet une menace pour les utilisateurs sur tous les réseaux sociaux. Les recommandations de vidéos engendrant des contenus de plus en plus dangereux et radicaux représentent néanmoins un problème touchant historiquement Google et YouTube. Selon une étude réalisée par le Counter Extremism Project (CEP) en 2021, 71 % des vidéos signalées comme étant préjudiciables par des bénévoles étaient recommandées par l’algorithme de YouTube. Hany Farid, conseiller principal du CEP, note que « l’amplification algorithmique est la cause première de la diffusion sans précédent de discours haineux, de mésinformation, de théories du complot et de contenus préjudiciables en ligne. Les plateformes ont appris que les contenus clivants attirent le plus grand nombre d’utilisateurs; c’est pourquoi le véritable pouvoir réside dans ces algorithmes de recommandation ».

Pour répondre aux critiques, Google et YouTube ont pris des mesures, dès 2017, pour s’attaquer rapidement aux propos contraires à leurs conditions d’utilisation. Selon Colin McKay, responsable des politiques publiques et des relations gouvernementales de YouTube Canada, la plateforme interdit « tout contenu prônant ou tolérant la violence envers des personnes ou des groupes, en raison de leur race, origine ethnique, religion, handicap, genre, âge, nationalité, statut

d'ancien combattant, orientation sexuelle ou identité de genre. Cela concerne les contenus ayant pour vocation première d'inciter à la haine en raison de ces caractéristiques principales. Nous appliquons rigoureusement ces lignes directrices afin de proscrire les contenus haineux sur nos plateformes ». ⁴²Google et YouTube ont également pris le parti de signaler les propos inappropriés, mais qui n'enfreignent pas les conditions d'utilisation, et de les placer dans un « purgatoire numérique », où ils font l'objet d'une mise en garde en tant que contenus préjudiciables et ne bénéficient pas des mêmes fonctions que le contenu régulier⁴³. En accord avec les suggestions de Facebook et Instagram et de Twitter, Colin McKay a à son tour appelé à l'adoption de dispositions législatives prévoyant une définition claire des discours haineux.

Même si, selon M. Farid, les mesures prises par Google et YouTube ont permis une réduction de 40 % des recommandations préjudiciables, il faut faire davantage. C'est probablement l'avis de l'ADL. Malgré l'attribution de la note la plus élevée (B-) à Google et à YouTube, à l'instar de Twitter, pour leurs politiques exhaustives de lutte contre la haine ainsi que pour les efforts déployés contre l'antisémitisme et leur volonté de collaborer avec les partenaires de la société civile, les délais de réponse aux signalements par les utilisateurs étaient longs et les données n'étaient pas aussi accessibles que celles de Twitter.

Reddit

De la même manière que les autres plateformes en ligne, Reddit a toujours été considérée comme assez peu réglementée, malgré sa politique relative au contenu. Les contenus sexuellement explicites, d'incitation à la haine, harcelants, illégaux, intimidants, menaçants et divulguant des données personnelles y sont interdits; l'application de ces conditions, en revanche, est beaucoup plus ambiguë⁴⁴. Dans une entrevue, Ellen Pao, ancienne chef de la direction de Reddit, faisait remarquer que l'application des conditions était minimale à dessein, par crainte que cela n'ait une incidence sur l'attrait de la plateforme et par conséquent, sur son rendement financier⁴⁵.

Compte tenu de ces problématiques, l'ADL a attribué à Reddit un C pour sa politique anti-haine vigoureuse et pour les mesures de protection des groupes marginalisés, tout en notant l'absence de réactivité aux cas rapportés par les signaleurs de confiance.

TikTok

Lors d'une annonce faite en octobre 2020 concernant son choix d'adhérer au *code de conduite de la Commission européenne pour la lutte contre les discours haineux illégaux en ligne*, TikTok a clarifié son engagement à créer un espace sûr et ouvert, en déclarant : « Nous avons une politique de tolérance zéro envers les groupes haineux organisés et ceux qui leur sont associés, par exemple, les comptes qui diffusent des idées ou sont liés à la suprématie blanche ou au nationalisme, à la suprématie masculine, à l'antisémitisme et à d'autres idéologies fondées sur la haine. Nous supprimons également le harcèlement fondé sur des critères de race et la négation des tragédies violentes, telles que l'Holocauste et l'esclavage⁴⁶. » Afin de concrétiser cet engagement, TikTok a investi dans la formation de modérateurs à la détection des propos

préjudiciables, en veillant à ce que ceux-ci soient repérés et supprimés dans leurs moindres nuances, au fur et à mesure qu'ils évoluent.

TikTok a réaffirmé son engagement en 2021, reconnaissant la montée de l'antisémitisme et la nécessité de redoubler d'efforts pour éliminer la haine sur sa plateforme, éduquer ses utilisateurs et permettre aux voix marginalisées, comme celle des utilisateurs de confession juive, de s'exprimer. À la suite de leur participation au *Forum international de Malmö sur la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme*, les représentants de TikTok ont déclaré : « Nous condamnons l'antisémitisme sous toutes ses formes. Nous déployons un ensemble de technologies et d'équipes de modération pour supprimer le contenu et les comptes antisémites de notre plateforme, y compris la négation de l'Holocauste ou de toute autre forme de discours de haine ciblant la communauté juive »⁴⁷.

Malgré ces engagements, TikTok a reçu un C-, comme Facebook et Instagram, en raison de l'inaccessibilité de ses données. TikTok a toutefois récemment effectué des modifications qui permettent « ...les signalements en masse par les utilisateurs et un blocage global. Ces outils importants permettent aux utilisateurs de répondre aux campagnes de haine et de harcèlement de masse ». Cela contraste avec l'approche « opaque » de Facebook et d'Instagram concernant l'accès à ses données⁴⁸.

Partenaires de la société civile

Les partenaires de la société civile jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les discours haineux. Leurs réflexions et leur expérience soulignent l'importance d'agir pour lutter contre l'antisémitisme en ligne en déterminant de fond en comble où se situent les risques et quels sont les meilleurs moyens de les atténuer, ce que les gouvernements et les entreprises de médias sociaux peuvent passer sous silence ou omettre de prendre en considération.

Dans le cadre du *Groupe de travail canadien sur la lutte contre l'antisémitisme en ligne*, l'Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits de la personne a organisé trois séances de discussion en octobre et novembre 2021 ainsi qu'en janvier 2022, afin de mieux comprendre l'étendue de l'antisémitisme en ligne et les meilleurs moyens de le combattre.

Les conférenciers ont fait part de leurs inquiétudes concernant les courants d'intolérance religieuse observés au Canada, que viennent consacrer, par exemple, l'interdiction des symboles religieux au Québec ou l'utilisation croissante de clichés antisémites pour expliquer la pandémie de COVID-19. On observe que 84 % du contenu en ligne signalé comme antisémite n'a suscité aucune réponse de la part des plateformes. Cela indique que, outre la nécessité d'entraîner les algorithmes, l'enjeu principal dans la lutte contre l'antisémitisme en ligne demeure l'engagement des parties intéressées à y prendre part.

Il a été constaté que, pour combattre la haine en ligne, la démarche prônant la législation des entreprises de médias sociaux semble recueillir le plus d'adhésion. Or, sa faisabilité suscite des préoccupations, dans la mesure où ces sociétés sont majoritairement établies aux États-Unis et

bénéficient à ce titre de lois garantissant une liberté d'expression quasi-illimitée. Par conséquent, on a soutenu que, pour être efficaces, les lois régissant ces entreprises doivent être promulguées par les législateurs américains.

Si cette affirmation a été reconnue, il a été proposé que ce qui est interdit hors ligne le soit également en ligne et que les lois canadiennes actuelles concernant la liberté d'expression et ses restrictions puissent être appliquées et le soient. « En d'autres termes, la question de la haine en ligne est un principe qui relève tout autant de l'égalité des droits que de la liberté d'expression. Cela concerne la nécessité de protéger les personnes contre un préjudice démontrable... Cela concerne le droit des minorités à être protégées contre les discours diffamatoires. Bien que s'agissant d'une obligation en vertu des traités internationaux, celle-ci est souvent exclue de ces discussions⁴⁹. »

En réponse à ces questions, un certain nombre de recommandations ont été formulées afin de :

- Mettre en œuvre une approche pangouvernementale, en collaboration avec la société civile et les entreprises de médias sociaux;
- Mettre en œuvre la panoplie de recours civils, pénaux et administratifs, y compris la modification de l'article 13 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, concernant la communication des discours haineux, un élément dont il est permis de noter l'absence dans les lois actuelles visant à lutter contre ces derniers;
- Combattre l'antisémitisme de manière proactive en veillant à ce que les systèmes éducatifs aident les étudiants à développer leur résilience grâce à la sensibilisation;
- Bâtir des systèmes éducatifs inclusifs qui favorisent le respect des droits de la personne;
- Répondre efficacement à l'antisémitisme dans les milieux éducatifs en élaborant des procédures législatives et des mécanismes de signalement et en formant adéquatement les éducateurs.

Outre l'examen de ces réflexions émanant de la société civile, le *Groupe de travail interparlementaire sur la lutte contre l'antisémitisme en ligne* (« le groupe de travail ») a mené, en 2020, une consultation auprès d'experts américains, australiens, britanniques, canadiens et israéliens issus de la société civile, spécialisés sur les questions de la haine et de l'antisémitisme en ligne. Le défi de la désinformation dans ce domaine a été soulevé par nombre d'entre eux, dont Joel Finkelstein, directeur et cofondateur du *Network Contagion Research Institute* (NCRI). Cet institut de recherche s'intéresse aux processus suivis par l'information en ligne en surveillant comment, d'une mention marginale, celle-ci devient un thème central, puis incite à l'action hors ligne. M. Finkelstein affirme que :

« ...on retrouve des représentations conspirationnistes des Juifs dans les communautés extrémistes en ligne, souvent sous couvert de théories du complot visant des individus, qui tendent à émerger en période d'élections et à des moments politiques clés... Grâce aux données recueillies, l'organisation est en mesure de montrer comment les individus se retrouvent "enfermés" sur les plateformes extrémistes, ce qui a des retombées dans les

médias sociaux grand public, et au final, dans le monde réel, comme nous avons pu le voir dans le cas de QANON et lors des émeutes du 6 janvier 2021 au Capitole⁵⁰. »

Cela jette un éclairage sur l'affirmation préliminaire selon laquelle l'antisémitisme est un signe précurseur d'autres actes collectifs dangereux à venir. Cela souligne également le lien étroit entre désinformation et discours haineux et les conséquences dangereuses de leur convergence.

Comme a déclaré Christopher Tuckwood, directeur général du *Sentinel Project* : « Les discours haineux chargent le fusil, mais la mésinformation appuie sur la gâchette ».

Les organisations civiques ont formulé les recommandations suivantes afin de combattre l'antisémitisme en ligne :

- Large adoption de la définition de l'AIMH;
- Redéfinition de l'antisémitisme en ligne en tant que question de droits de la personne, plutôt que comme une question de liberté religieuse;
- Adoption des recommandations formulées en 2019 par le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des Communes;
- Établissement d'une coalition d'experts et d'intervenants possédant une expérience directe;
- Création d'un centre de défense contre la désinformation, une institution tierce qui serait chargée, en collaboration avec les organismes gouvernementaux, la société civile et les organismes d'application de la loi, de recueillir des données en surveillant la désinformation en ligne afin de prédire et de prévenir les actes violents;
- Surveillance accrue de l'antisémitisme en ligne, assortie d'une approche adaptative qui tient compte de la nature constamment évolutive des propos haineux;
- Mise en œuvre d'un système de sanctions que les gouvernements peuvent imposer aux entreprises situées en dehors de leur ressort territorial, qui continuent de diffuser des contenus illicites, malgré les mises en garde;
- Approche collaborative intergouvernementale;
- Puissante panoplie d'outils juridiques pour combattre les discours haineux en ligne;
- Directives gouvernementales destinées aux plateformes pour s'attaquer aux discours haineux en ligne;
- Établissement d'un réseau international multilingue de bénévoles formés à la surveillance des plateformes;
- Amélioration des processus manuels et automatiques de classification des actes haineux;
- Mise à disposition d'outils et de ressources aux personnes exposées à des attaques en ligne ou craignant de l'être⁵¹.

Recommandations

Les propositions suivantes sont formulées à partir du large éventail d'approches et de recommandations évoquées dans ce livre blanc :

Définir et appliquer une approche collective

La nécessité d'une définition commune et reconnue des discours haineux et de l'antisémitisme constitue le mot d'ordre des experts de la société civile, tout comme celui des entreprises de

médias sociaux. En effet, que l'on soutienne ou non l'approche de l'Allemagne en matière de lutte contre la haine en ligne, sa force réside en partie dans son fondement sur des définitions et des lois existantes fortes en la matière. On ne peut pas en dire autant d'autres pays, à l'exemple du Canada, dont les lois visant à lutter contre les discours haineux oscillent subtilement entre, d'un côté, l'exigence de prouver l'existence d'une menace et l'incidence des propos, et de l'autre, la protection de la liberté d'expression. S'il s'agit d'un objectif noble et essentiel, il est difficile pour les entreprises de médias sociaux d'agir. De plus, l'Internet n'ayant pas de frontières, ce qui est défini comme un discours haineux dans un pays perd quasiment toute portée pratique dès qu'il se répand dans les forums en ligne. Bien que, lors d'une des tables rondes de l'Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits de la personne, l'application des outils juridiques existants ait été recommandée comme moyen de protection des populations contre les contenus antisémites en ligne et hors ligne, la nature instantanée des médias sociaux peut rendre leur mise en œuvre lente et laborieuse.

La définition pratique de l'antisémitisme établie par l'AIMH est actuellement reconnue par 33 États membres de l'ONU, dont le Canada. S'il s'agit d'une étape importante, cela n'aura aucun effet significatif sur l'antisémitisme en ligne, tant que cette définition ne s'inscrit pas dans des lois anti-haine fortes et qu'elle n'est pas appliquée en ligne, selon une approche collaborative transnationale et intergouvernementale. Les entreprises de médias sociaux doivent également faire l'objet de mécanismes de supervision et de mise en application.

Il convient par ailleurs de noter que, tandis qu'un travail considérable est consacré à l'étude de la haine à l'encontre du peuple juif, très peu d'efforts sont consentis pour définir l'identité juive. Même si cette notion peut paraître étrange, il résulte de cette lacune le postulat, parmi de nombreux partenaires potentiels au sein de groupes marginalisés, que les Juifs sont des personnes de couleur blanche qui ont choisi de pratiquer une religion impopulaire tout au long de l'histoire; alors que cela ne correspond pas à leur véritable identité : celle d'un groupe racisé doté de caractéristiques distinctes et de pratiques culturelles et religieuses.

Du fait de ce manque de compréhension, la population juive se retrouve exclue des efforts de collaboration culturelle et marginalisée par des groupes avec lesquels des liens de collaboration devraient s'établir dans un intérêt commun, sur ces questions de droits de la personne. En conséquence, la cause juive est mise au second plan, voire totalement balayée, comme illustré récemment de façon anecdotique par l'affirmation de Whoopi Goldberg, personnalité populaire de la télévision, selon laquelle l'Holocauste n'était pas une question de race, mais une question d'inhumanité d'un groupe de Blancs envers un autre groupe de Blancs⁵². Alors qu'elle s'est depuis excusée et que l'importance de l'éducation concernant l'Holocauste a été soulignée, il convient de noter que le peuple juif était considéré comme une race avant l'Holocauste et demeure défini comme tel, bien longtemps après. Par conséquent, si l'on entend vraiment combattre l'antisémitisme en ligne, la question de l'identité juive doit faire partie de toute discussion sur ce qui constitue la haine anti-juive.

Éduquer

L'éducation comme meilleur moyen de combattre l'antisémitisme à sa source a été recommandée à maintes reprises, et ce, afin de protéger la population contre les messages en ligne affirmant, par exemple, que l'Holocauste n'a jamais existé ou est largement exagéré. Il est essentiel, en effet, de rendre obligatoire certains volets éducatifs à tous les niveaux de scolarité, afin de garantir l'enseignement d'importants aspects de l'histoire. Néanmoins, cela ne résout pas le manque de compréhension chez les personnes, au sein de la population adulte, qui ne sont plus d'âge scolaire et qui sont souvent susceptibles d'accepter et de propager la désinformation et les discours haineux, et de passer à l'action.

Outre la mise en place d'enseignements obligatoires consacrés aux minorités et à leur histoire, notamment aux Juifs, au judaïsme et à l'Holocauste, auprès des enfants d'âge scolaire et des jeunes adultes, il est également recommandé d'élaborer des programmes destinés aux adultes en âge de travailler ainsi qu'aux aînés. Cet apprentissage peut se faire au travail, dans le cadre de l'intégration des nouveaux employés, ainsi que sur les plateformes de médias sociaux, grâce à une utilisation novatrice qui porte les voix marginalisées et dirige les utilisateurs vers certains contenus particuliers, ou par l'introduction d'une diversité de contenus, lesquels sont actuellement à l'étude par Patrimoine canadien, pour faire en sorte que les programmes médiatiques prennent en compte différentes voix et expériences. Cela devrait être mis en œuvre en collaboration avec les différents ordres de gouvernement, les entreprises de médias sociaux et les experts de la société civile.

Collaborer et superviser

Les entreprises de médias sociaux elles-mêmes ont demandé conseil et de la clarté quant aux mesures à prendre pour lutter contre la haine en ligne. Ces organisations non élues n'ont en effet jamais eu vocation à s'attaquer à ces problèmes. Par conséquent, toute mesure réglementaire de leur part doit être supervisée par des représentants élus par le public, qui travaillent de concert avec des experts de la société civile pour limiter l'action des entreprises, protéger la société et s'assurer que ce qui est considéré comme haineux hors ligne serve de référence pour déterminer les contenus inacceptables en ligne.

Dans le cadre de cette collaboration et de cette supervision, les gouvernements doivent réclamer collectivement la transparence des approches et des algorithmes et exiger le partage des données anonymisées pour faire en sorte que l'incompréhension et les prérogatives incontrôlées des entreprises ne puissent plus être invoquées pour justifier des actes dangereux.

Mettre en œuvre les recommandations

Plusieurs études ont été menées au Canada et dans d'autres pays sur les meilleurs moyens de s'attaquer à la haine et à l'antisémitisme en ligne. Les résultats, dont il est fait état ici, portent en particulier sur :

- La collaboration intergouvernementale;
- La législation des entreprises de médias sociaux;
- La collecte, à l'échelle nationale, de données relatives aux activités antisémites et haineuses, en ligne et hors ligne;
- La prise de mesures de prévention de l'antisémitisme et de la haine, en ligne et hors ligne;
- L'établissement d'un recours civil pour les victimes d'antisémitisme et de haine;
- L'édification d'une société plus inclusive et résiliente;
- L'application et le renforcement des lois;
- Une transparence accrue;
- La collaboration avec des partenaires locaux et internationaux.

Plutôt que de réaliser d'autres études, il est recommandé de prendre en compte et de mettre en application les résultats dont on dispose aujourd'hui pour avancer sur cette question urgente.

Conclusion

Si le Canada entend tenir sa promesse de bâtir une société tolérante et multiculturelle pour garantir la cohésion sociale, des mesures positives et concrètes doivent être mises en œuvre afin de protéger nos expériences collectives en ligne et de combattre l'antisémitisme, ainsi que la négation ou la distorsion de l'Holocauste dans l'espace numérique, ce qui passe par la définition de ces concepts, et par l'éducation et l'action.

Cela nécessite la coopération des partenaires internationaux, de la société civile et du secteur technologique, et de prêter attention aux signes avant-coureurs du canari dans la mine de charbon que constitue l'antisémitisme.

Face à l'avertissement du secrétaire général de l'ONU, António Guterres :

Nous devons nous rappeler que :

Les discours haineux conduisent facilement aux crimes haineux.

Les sociétés qui n'ont pas de place pour la diversité n'ont pas de place pour l'humanité.

Se taire face au sectarisme constitue de la complicité.

Engageons-nous dès aujourd'hui et chaque jour à ne jamais garder le silence face à la haine et à ne jamais permettre au monde de revivre les horreurs de l'Holocauste⁵³.

Annexe 1 :

« *The Happy Merchant* »

Parmi les images les plus fréquemment partagées, figure l'incarnation du mythe du « *Happy Merchant* » cupide et puissant, une représentation visuelle stéréotypée d'un homme juif grimaçant et se frottant les mains. Celui-ci apparaît souvent dans différentes situations dégradantes ou menaçantes, comme illustré ci-dessous :



Annexe 2 :

Quelques exemples des 17 000 gazouillis affirmant que « Hitler avait raison », lors du conflit de 2021 entre Israël et le Hamas :

Veena Malik, une actrice pakistanaise détentrice d'un compte certifié, a publié le message suivant :



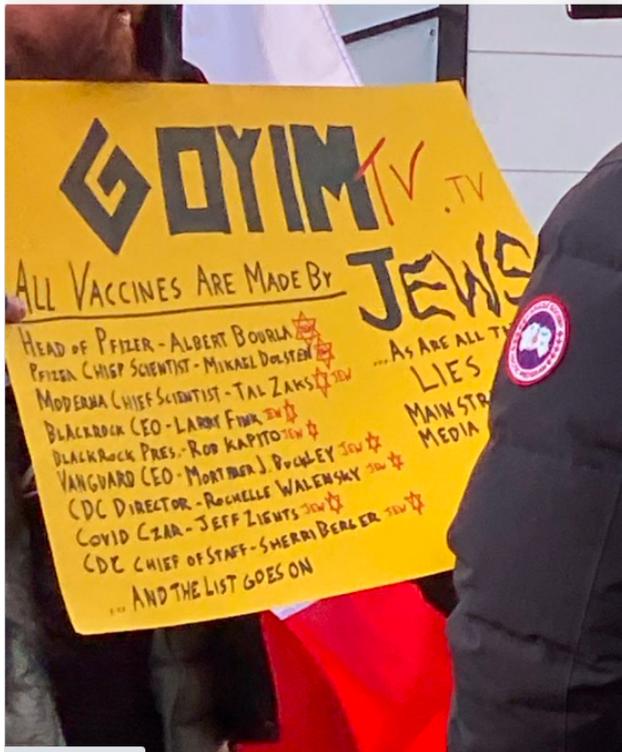
Le même sentiment était évoqué dans d'autres messages similaires, tels que :



Annexe 3 :

Les lignes se brouillent entre le Web et la vie réelle : les photos du « Convoi de la liberté » de 2022 diffusées en ligne lancent un appel à de nouvelles recrues. Malgré le lien strictement corrélatif entre les deux, des preuves anecdotiques suggèrent que les deux univers s’entrecroisent d’une manière ou d’une autre.

← Tweet

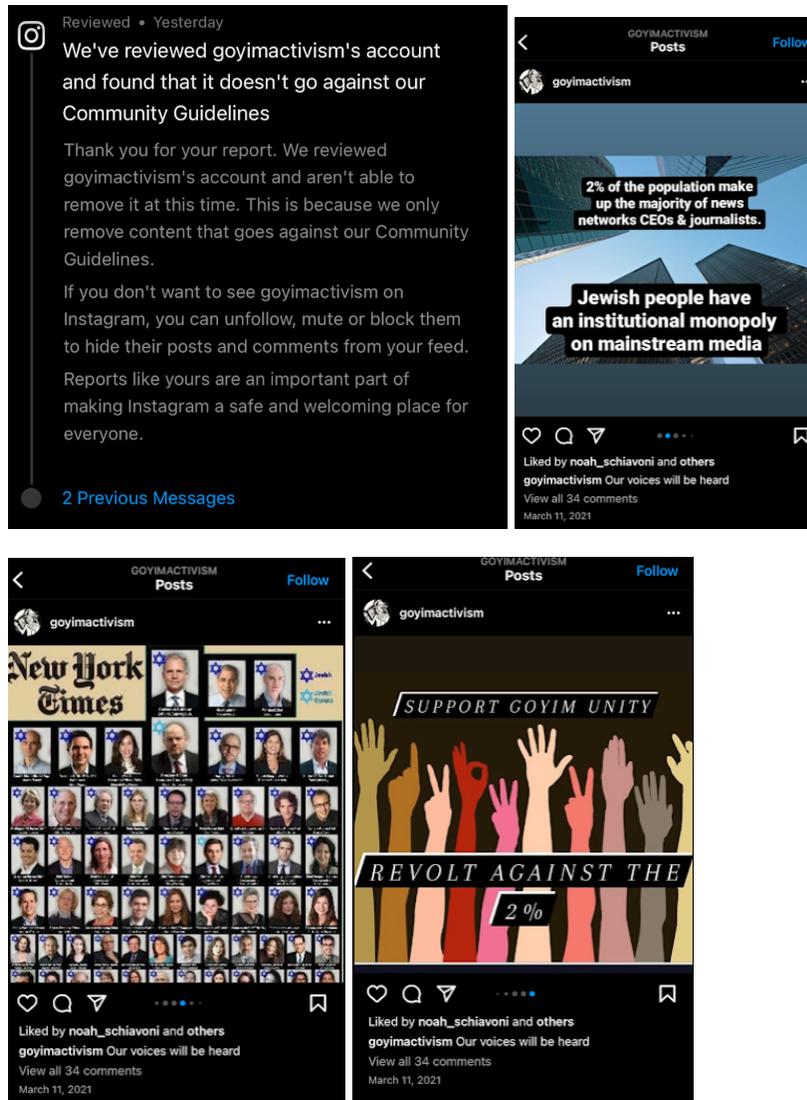


57



Annexe 4 :

La série d'images suivantes illustre de façon anecdotique le délai d'intervention de Meta en réponse aux signalements :



Ces images proviennent du compte de « goyimactivism »⁵⁸. Le terme « Goyim » désigne une personne non juive en yiddish. Son sens a été détourné par les cercles suprémacistes blancs dans des mots-clés comme « #goyimlivesmatter ». Ce compte sert d'espace de ralliement pour le pouvoir blanc et contre la population juive. Comme le montrent ces publications Instagram, Meta n'a pas jugé cette page contraire aux lignes directrices de sa communauté, même si elle en donne l'apparence, puisque les messages mentionnent le trope antisémite selon lequel les Juifs contrôlèrent les médias et encouragent une « révolte » contre la minorité juive, ce qui peut être un appel à la violence. Figure également sur la page un symbole de main traditionnellement associé au pouvoir blanc (index et pouce réunis avec trois doigts levés)⁵⁹.

Références

- ¹Phillips, Aleks. 2019. « Antisemitism is the ‘canary in the coalmine of global hatred’, UN expert warns. » The JC. <https://www.thejc.com/news/world/antisemitism-is-the-canary-in-the-coalmine-of-global-hatred-un-expert-warns-1.490233>
- ²Remarques de M. Irwin Cotler, envoyé spécial du Canada pour la préservation de la mémoire de l’Holocauste et la lutte contre l’antisémitisme. 2021. Cérémonie de commémoration de l’Holocauste des Nations Unies https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/remarks_by_mr_irwin_cotler.pdf
- ³Nations Unies. Secrétaire général. Janvier 2022. Toutes les sociétés doivent agir pour « lutter contre l’antisémitisme, ses racines et ses ramifications », a déclaré le Secrétaire général lors d’une allocution en hommage aux victimes de l’Holocauste. <https://www.un.org/press/en/2022/sgsm21124.doc.htm>
- ⁴Nations Unies. Janvier 2022. L’Assemblée générale adopte une résolution contre la négation de l’Holocauste. [L’Assemblée générale adopte une résolution contre la négation de l’Holocauste](https://www.un.org/press/en/2022/sgsm21124.doc.htm)
- ⁵AIMH. Qu’est-ce que l’antisémitisme? <https://www.holocaustremembrance.com/fr/resources/working-definitions-charters/la-definition-operationnelle-de-lantisemitisme-utilisee-par>
- ⁶*Ibid.*
- ⁷ADL. Antisemitism Uncovered. A Guide to Myths in a New Era. Anti-Defamation League. https://antisemitism.adl.org/?_ga=2.117699649.919910030.1641433765-1621279717.1641433765
- ⁸*Ibid.*
- Gouvernement du Canada. La Charte canadienne des droits et libertés. Alinéa 2(b) – Liberté d’expression. <https://www.justice.gc.ca/fr/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-crf/check/art2b.html>
- Gouvernement du Canada. Guide sur la Charte canadienne des droits et libertés. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/comment-droits-protoges/guide-charte-canadienne-droits-libertes.html>
- ¹¹Saskatchewan (Human Rights Commission) c. Whatcott, 2013 CSC 11 (CanLII, [2013] 1 RCS 467. <https://www.canlii.org/fr/ca/csc/doc/2013/2013csc11/2013csc11.html>
- ¹²R. c. Keegstra, 1990 CanLII 24 (CSC), [1990] 3 CSC 697 <https://www.canlii.org/fr/ca/csc/doc/1990/1990canlii24/1990canlii24.html>
- ¹³Benesch, Susan. « Defining and Diminishing Hate speech. State of the World’s Minorities. » (2014) : <https://minorityrights.org/wp-content/uploads/old-site-downloads/mrg-state-of-the-worlds-minorities-2014-chapter02.pdf>
- ¹⁴Usaman Santuraki, Suleiman. Trends in the Regulation on Hate Speech and Fake News: A Threat to Free Speech? Hasanuddin Law Review. (2019): 5(2)
- ¹⁵Hawdon, James; Oksanen, Atte & Räsänen, Pekka. « Exposure to Online Hate in Four Nations: A Cross-National Consideration. Deviant Behaviours ». (2017). 38(3)254-266.
- ¹⁶ADL. Antisemitism Uncovered. A Guide to Myths in a New Era. Anti-Defamation League. https://antisemitism.adl.org/?_ga=2.117699649.919910030.1641433765-1621279717.1641433765
- ¹⁷ADL. 2021. *2021 Online Antisemitism Report Card* [bulletin de 2021 sur l’antisémitisme en ligne]. Antisemitism in the US. <https://www.adl.org/resources/reports/2021-online-antisemitism-report-card>
- ¹⁸Personnel du TOI. Janvier 2022. Selon le rapport, en 2021, les actes antisémites à travers le monde ont atteint un niveau record en une décennie. <https://www.timesofisrael.com/2021-was-the-worst-year-in-a-decade-for-antisemitism-around-the-world-report-finds/>
- ¹⁹Sumanac-Johnson, Deana. Mars 2022. « Teens need Holocaust education to counteract Nazi imagery online, experts say. » <https://www.cbc.ca/news/canada/antisemitism-schools-holocaust-education-1.6372798>
- ²⁰Lieberman, Caryn. Janvier 2022. [One-third of Canadian, American students think Holocaust was fabricated: study | Globalnews.ca](https://www.globalnews.ca/story/antisemitism/2022/01/01/one-third-of-canadian-american-students-think-holocaust-was-fabricated-study)
- ²¹Sumanac-Johnson, Deana. Mars 2022. « Teens need Holocaust education to counteract Nazi imagery online, experts say. » <https://www.cbc.ca/news/canada/antisemitism-schools-holocaust-education-1.6372798>
- ²²ADL. 2021. *2021 Online Antisemitism Report Card* [bulletin de 2021 sur l’antisémitisme en ligne]. Antisemitism in the US. <https://www.adl.org/resources/reports/2021-online-antisemitism-report-card>
- ²³Groupe de travail interparlementaire sur la lutte contre l’antisémitisme en ligne. (2021). *Fall 2020-Spring 2021 Interim Report* [Rapport intérimaire, automne 2020-printemps 2021].

-
- ²⁴ Comité permanent de la justice et des droits de la personne. « Haine en ligne ». <https://www.noscommunes.ca/Committees/fr/JUST/StudyActivity?studyActivityId=10543157>
- ²⁵ Groupe de travail interparlementaire sur la lutte contre l'antisémitisme en ligne. (2021). *Fall 2020-Spring 2021 Interim Report* [Rapport intérimaire, automne 2020-printemps 2021].
- ²⁶ Patrimoine canadien. 2021. Le gouvernement du Canada conclut le Sommet national sur l'antisémitisme. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/nouvelles/2021/07/le-gouvernement-du-canada-conclut-le-sommet-national-sur-lantisemitisme.html>
- ²⁷ Scott, Marian. 1^{er} février 2022. « Convoy protesters' use of Nazi symbols 'shocking in 2022': genocide expert. » [Protesters' use of Nazi symbols 'shocking in 2022': genocide expert | Montreal Gazette](#); Turnbull, Sarah. 6 février 2022. « Hate is being emboldened': Singh on NDP's push to ban hate symbols. » [NDP pushing for ban on hate symbols | CTV News](#); NPD. 3 février 2022. Un projet de loi du NPD veut interdire les symboles haineux. [Un projet de loi du NPD veut interdire les symboles haineux « NPD du Canada](#); Réunion du Comité permanent du patrimoine canadien. 9 février 2022. Procès-verbal. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/44-1/CHPC/reunion-5/proces-verbal>
- ²⁸ Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste. Pays membres. <https://www.holocaustremembrance.com/about-us/countries-membership>
- ²⁹ Groupe de travail interparlementaire sur la lutte contre l'antisémitisme en ligne. (2021). *Fall 2020-Spring 2021 Interim Report* [Rapport intérimaire, automne 2020-printemps 2021].
- ³⁰ ADL. 2021. *2021 Online Antisemitism Report Card* [bulletin de 2021 sur l'antisémitisme en ligne]. Antisemitism in the US. <https://www.adl.org/resources/reports/2021-online-antisemitism-report-card>
- ³¹ *Ibid.*
- ³² Même si l'entreprise « Facebook » a récemment adopté le nom « Meta », cette section fait largement référence à « Facebook et Instagram », deux des produits Meta faisant l'objet de cette discussion.
- ³³ Barry, Eloise. 18 octobre 2021. « Another Facebook Whistleblower Just Testified in British Parliament. Here's What to Know About Her Allegations. » Time. <https://time.com/6107835/sophie-zhang-facebook-testimony/>
- ³⁴ De Guzman, Chad. 4 octobre 2021. « The Facebook Whistleblower Revealed Herself on 60 Minutes. Here's What You Need to Know. » Time. <https://time.com/6103645/facebook-whistleblower-frances-haugen/>
- ³⁵ *Ibid.*
- ³⁶ Van Zuylén-Wood. « 'Men are Scum' : Inside Facebook's War on Hate Speech. » Vanity Fair. (2019). <https://www.vanityfair.com/news/2019/02/men-are-scum-inside-facebook-war-on-hate-speech?verso=true>
- ³⁷ ADL. 2021. *2021 Online Antisemitism Report Card* [bulletin de 2021 sur l'antisémitisme en ligne]. Antisemitism in the US. <https://www.adl.org/resources/reports/2021-online-antisemitism-report-card>; Guynn, Jessica. 27 janvier 2021. « Facebook still has Holocaust denial content three months after Mark Zuckerberg pledged to remove it. » USA Today. <https://www.usatoday.com/story/tech/2021/01/27/facebook-holocaust-denial-zuckerberg-twitter-youtube-twitch-reddit/4269035001/>
- ³⁸ Zuckerberg, Mark. « Opinion: Mark Zuckerberg: The Internet Needs New Rules. Let's Start in these Four Areas. » Washington Post. (2019). https://www.washingtonpost.com/opinions/mark-zuckerberg-the-internet-needs-new-rules-lets-start-in-these-four-areas/2019/03/29/9e6f0504-521a-11e9-a3f7-78b7525a8d5f_story.html
- ³⁹ ADL. 2021. *2021 Online Antisemitism Report Card* [bulletin de 2021 sur l'antisémitisme en ligne]. Antisemitism in the US. <https://www.adl.org/resources/reports/2021-online-antisemitism-report-card>
- ⁴⁰ Austin, Michele. Twitter. Comité permanent de la justice et des droits de la personne. (2019).
- ⁴¹ Beausoleil, Lauren E. « Free, Hateful, and Posted: Rethinking First Amendment Protection of Hate Speech in a Social Media World ». Boston College Law Review. (2019) : Volume 60. Numéro 7. Article 6.
- ⁴² McKay, Colin. Google Canada. Comité permanent de la justice et des droits de la personne. (2019).
- ⁴³ YouTube. « Official Blog: Our Ongoing Work to Tackle Hate » (2019). <https://youtube.googleblog.com/2019/06/our-ongoing-work-to-tackle-hate.html>
- ⁴⁴ Reddit. Politique de contenu. <https://www.redditinc.com/fr-ca/policies/content-policy>
- ⁴⁵ Breland, Ali. « They're Just Wrong » – Ex-Reddit CEO Ellen Pao has Harsh Words on Big Tech's Failure to Stop Internet Hate ». Mother Jones. (2019). <https://www.motherjones.com/politics/2019/05/ellen-pao-interview/>
- ⁴⁶ TikTok. 2020. TikTok rejoint le code de conduite destiné à lutter contre les discours de haine illégaux en ligne. <https://newsroom.tiktok.com/fr-fr/code-de-conduite-discours-haine>

-
- ⁴⁷ TikTok. 2021. Our commitment to Holocaust remembrance and fighting antisemitism. <https://newsroom.tiktok.com/en-eu/our-commitment-to-holocaust-remembrance-and-fighting-antisemitism>
- ⁴⁸ ADL. 2021. *2021 Online Antisemitism Report Card* [bulletin de 2021 sur l'antisémitisme en ligne]. Antisemitism in the US. <https://www.adl.org/resources/reports/2021-online-antisemitism-report-card>
- ⁴⁹ Table ronde de l'Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits de la personne, janvier 2022.
- ⁵⁰ Groupe de travail interparlementaire sur la lutte contre l'antisémitisme en ligne. (2021). *Fall 2020-Spring 2021 Interim Report* [Rapport intérimaire, automne 2020-printemps 2021].
- ⁵¹ *Ibid.*
- ⁵² Tapp, Tom. 1^{er} février 2022. Whoopi Goldberg Apologizes Again for Holocaust Comments As 'The View' Hosts ADL Leader – Update. Deadline. <https://deadline.com/2022/02/whoopi-goldberg-apologizes-holocaust-nazis-jews-race-1234923630/>
- ⁵³ Nations Unies. Secrétaire général. Janvier 2022. Toutes les sociétés doivent agir pour « lutter contre l'antisémitisme, ses racines et ses ramifications », a déclaré le Secrétaire général lors d'une allocution en hommage aux victimes de l'Holocauste. <https://www.un.org/press/en/2022/sgsm21124.doc.htm>
- ⁵⁴ Instagram. 2021. therealgoyim. <https://www.instagram.com/p/BXMR5soFFti/>
- ⁵⁵ ADL. 2021. *2021 Online Antisemitism Report Card* [bulletin de 2021 sur l'antisémitisme en ligne]. Antisemitism in the US. <https://www.adl.org/resources/reports/2021-online-antisemitism-report-card>
- ⁵⁶ ADL. 16 mai 2021. Antisemitism on Twitter: Reaction to Middle East Conflict. <https://www.adl.org/blog/antisemitism-on-twitter-reactions-to-middle-east-conflict>
- ⁵⁷ Les deux images sont tirées d'une discussion sur Twitter concernant les pancartes et symboles vus lors de rassemblements dans le cadre du « Convoi de la liberté ». <https://mobile.twitter.com/rjmjanes/status/1490113270828646403> Aperçue lors d'une manifestation, cette pancarte partagée sur différentes plateformes a suscité des commentaires variés, essentiellement indignés et surpris. La deuxième image a été attribuée à Tyler L. Russel, mais son compte Twitter ne peut actuellement être consulté. Ce dernier est un chef de file émergent au sein des mouvements suprémacistes blancs Canada First et Groyper. <https://www.antihate.ca/canada-first-exposed-tyler-russell> Habituellement associé à « Heil Hitler », le sens de l'acronyme « HH » est détourné dans ce message pour signifier « Honk » (klaxonner, en anglais), en soutien au convoi.
- ⁵⁸ Instagram. 2021. Goyim Activism. <https://www.instagram.com/goyimactivism/>
- ⁵⁹ ADL. Geste de la main signifiant « OK ». <https://www.adl.org/education/references/hate-symbols/okay-hand-gesture>